

Annexe 7

**PROPOSITIONS DE PRESCRIPTIONS
ETUDE DE CONFORMITE
RUBRIQUE 2445 ENREGISTREMENT**

Sources : Ondulys Roye, GNAT ingénierie



Demande d'autorisation environnementale


<h2>Transformation de cartons ondulés Roye (80)</h2>
<p>Propositions de prescriptions AM 2445 (Enregistrement)</p>
<p>Version 01 Février 2022</p>

Dossier réalisé avec le concours de



I -	INTRODUCTION.....	1
II -	CADRE DE L'ETUDE.....	1
A -	CONTEXTE ET OBJECTIFS	1
B -	ORIGINE DES INFORMATIONS	1
C -	CHAMPS DE L'AUDIT ET METHODOLOGIE.....	1
D -	AUTEUR	2
III -	TEXTES AUDITES.....	2
IV -	PLAN D' ACTIONS.....	2
V -	ANALYSE DE CONFORMITE DETAILLEE.....	3

I - INTRODUCTION

L'évaluation de la conformité réglementaire a porté sur l'ensemble des activités de l'entreprise présentes sur le site au jour de la rédaction du présent dossier : ateliers, stockage, maintenance, etc...

Notes

-  Cet audit s'est déroulé en février 2022. Il fait état d'une situation de conformité à un instant "t".
-  Cet audit ne vaut pas « contrôle réglementaire » : les éléments figurant dans ce rapport sont le reflet des réponses données par le personnel de la société et des divers documents consultés lors des visites de site ou transmis par courrier électronique.
-  L'audit a été réalisé par échantillonnage ; l'ensemble des exigences applicables a été audité. Cette évaluation a porté sur un échantillon des installations et équipements du site (ex. contrôle de quelques rapports d'analyse, contrôles visuels...).

Avertissement

Les réponses apportées par le personnel de la société ont été considérées comme justes et de bonne foi. Elles n'ont pas fait l'objet de vérification.

II - CADRE DE L'ETUDE

A - CONTEXTE ET OBJECTIFS

Les objectifs de la mission se déclinent comme suit :

- analyse de la conformité réglementaire de l'ensemble des activités et stockages présents sur site.
- détermination d'un plan d'action aux non conformités relevées incluant les délais de réalisation.

La présente étude concerne l'unité de production située :

7 route de Villers
80 700 ROYE

B - ORIGINE DES INFORMATIONS

Le présent document est réalisé à l'appui :

- des arrêtés de permis de construire et arrêtés préfectoraux réglementant l'usine,
- de tous rapports de prélèvements, d'analyses ou mesurages, disponibles sur site,
- de la réglementation en vigueur, consultable sur le site www.ineris.fr/aida.

C - CHAMPS DE L'AUDIT ET METHODOLOGIE

L'évaluation de la conformité réglementaire porte sur l'ensemble des activités et stockages. Elle concerne les textes législatifs et réglementaires propres à la réglementation des installations classées à date de février 2022.

La liste des textes audités est rappelée dans le présent rapport.

Les textes informatifs (directives, avis, circulaires...) n'ont pas fait l'objet d'une évaluation dans le cadre de cette mission.

Cette évaluation de conformité ne porte pas sur les autres exigences auxquelles l'usine doit répondre / ou a souscrit (règles assureurs, recommandations CARSAT, médecine du travail...).

Elle s'organise en 3 étapes :

- identification des textes applicables et extraction des exigences réglementaires à respecter,
- audit de conformité comprenant entretiens avec le personnel et la direction, examens des documents, rapports de contrôles et études disponibles sur site,
- résultat et restitution par la détermination d'un plan d'actions.

Cet audit ne vaut pas « contrôle réglementaire » : les éléments figurant dans ce rapport sont le reflet des réponses données par le personnel et la direction et des documents consultés.

L'ensemble des exigences applicables a été audité lors de la mission, par échantillonnage des installations et équipements.

Les réponses apportées par le personnel et la direction ont été considérées comme juste et de bonne foi. Toutes les réponses apportées n'ont pas été systématiquement vérifiées.

D - AUTEUR

Ce document a été réalisé avec le concours de :

GNAT Ingénierie
10, rue Clément Ader – BP 1018
51 685 REIMS Cedex 2
Tél : 03.26.82.32.55
Fax : 03.26.82.45.71
e-mail : environnement@gnat.fr

Représentée par :
Cédric MOUGEL
Chef de projet Environnement

III - TEXTES AUDITES

Le texte applicable à l'usine est le suivant :

Rubrique	Textes applicables	Fonctionnement aux bénéfices des droits acquis
2445	Arrêté ministériel du 2 décembre 2021	Oui – Installation existante avant la parution du texte applicable

NB : L'analyse de conformité aux arrêtés applicables à l'usine (rubrique 2445) est détaillée dans l'étude d'incidence et l'étude des dangers, à chaque thématique concernée.

IV - PLAN D' ACTIONS

La synthèse de la situation de l'usine vis à vis des exigences réglementaires est listée ci-après :

Réf.	Objet	Situation de l'usine	Commentaire
Arrêté du 02/12/21 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations relevant du régime de l'enregistrement au titre de la rubrique 2445			
4.2	Comportement au feu.	Demande de Prescription déjà demandée au titre du respect des exigences réglementaires au titre de la rubrique ICPE 1530	/
4.3	Accessibilité		/
4.4	Désenfumage		/
4.5	Moyens d'alerte et de lutte contre l'incendie.	Conforme – L'installation incendie comprenant les moyens d'alerte (avec astreinte) et de lutte contre les incendies a été totalement renouvelée. Présence d'extincteur appropriés, de RIA. Les points sont identifiés (poteaux incendie et ajout de bache incendie) ils permettent un débit d'eau suffisant et nécessaire en cas d'incendie. Les personnels sont formés et entraînés à la lutte contre les incendies (formations et exercices)	/
4.12	Rétention et isolement	Les eaux d'extinction incendie seront recueillies dans un bassin de rétention étanche muni d'une pompe de relevage avec asservissement au SSI et réarmement manuel. Sa capacité a été calculée pour recueillir l'ensemble des eaux incendie pour la totalité de la surface de l'installation. Le bassin sera réalisé en 2022.	/

V - ANALYSE DE CONFORMITE DETAILLEE

Arrêté préfectoral de mesures conservatoires					
Réf.	Intitulé	Observations		Actions à mener	Échéancier
1	Dispositions générales	C	/	/	/
2.1	État des stocks	NA	Suivi de l'état des stocks via logiciel de gestion	/	/
2.2	Intégration dans le paysage	C	/	/	/
3.1	Surveillance de l'installation.	C	/	/	/
3.2	Contrôle de l'accès.	C	/	/	/
3.3	Gestion des produits.	C	/	/	/
3.4	Propreté de l'installation.	C	/	/	/
4.1	Localisation des risques.	C	/	/	/
4.2	Comportement au feu.	C NC C C NC C NC	Mur extérieur en bardage métallique Pas de plancher haut Structure métallique non stable au feu Toiture bac acier ou fibrociment Eclairage conforme Pas de porte coupe-feu Présence de désenfumage sur les stocks matières premières et production Pas de désenfumage dans la zone produits finis (toiture en fibrociment)	Demande de Prescription	Juin 2021
4.3	Accessibilité	C NA NA C	Accès au site - deux accès pompier à l'intérieur du site et possibilité d'accès via la rue de la liberté. Voie engin - La voirie longeant le bâtiment permet le passage des engins. La partie arrière du bâtiment permet le retournement des engins. Cette voirie est dégagée permettant les circulations sans entrave. Aire de stationnement - Poteaux incendie et réserves incendie sont accessibles depuis les voies carrossables Documentation - Documents disponibles	Demande de Prescription	Février 2022
4.4	Désenfumage	NA	Présence de désenfumage sur les stocks matières premières, production, maintenance. Pas de désenfumage dans la zone produits finis (toiture en fibrociment)	Demande de Prescription	Février 2022
4.5	Moyens d'alerte et de lutte contre l'incendie.	C	Le site dispose d'une détection automatique d'incendie avec astreinte. Il ne dispose pas d'extinction automatique d'incendie. La stratégie d'extinction se base sur la présence d'extincteurs et de RIA. De plus, le site disposera de réserves en eau pour l'intervention des services d'incendie et de secours. Des consignes sont mises en place sur le site.	Réfection, complément de la détection incendie et nouveaux dispositifs de réserves en eau incendie	2021 2022
4.6	Tuyauteries	C	Entretien régulier	/	/
4.7	Matériels utilisables en atmosphères explosibles.	Non Concerné	/	/	/
4.8	Installations électriques, éclairage et chauffage.	C	Contrat de maintenance et d'entretien l'ensemble des installations présentes sur site.	/	/
4.9	Ventilation des locaux.	C	Ventilation naturelle	/	/
4.10	Systèmes de détection et extinction automatiques.	C	Equipement de détection neuf et d'extinction automatique dans les zones serveur, et 2 armoires électriques de la presse à balles.	/	/
4.11	Capacité de rétention et stockages.	C	/	/	/
4.12	Rétention et isolement	NA	Les eaux d'extinction incendie seront recueillies dans un bassin de rétention étanche muni d'une pompe de relevage avec asservissement au SSI et réarmement manuel. Sa capacité a été calculée	Réalisation du bassin	2022

Arrêté préfectoral de mesures conservatoires

Réf.	Intitulé		Observations	Actions à mener	Échéancier
			pour recueillir l'ensemble des eaux incendie pour la totalité de la surface de l'installation. Le bassin sera réalisé en 2022.		
4.13	Travaux.	/	Sera réalisé le cas échéant	/	/
4.14	Vérification périodique et maintenance des équipements.	C	Vérification périodique et maintenance réalisée.	/	/
4.15	Dispositions relatives à la prévention des risques dans le cadre de l'exploitation.	C	/	/	/
5.1	Prélèvement d'eau.	C	Eaux Usées Domestique (EUD) évacuées vers la STEP communale selon une convention de rejet. Eaux Usées Industrielles (EUI) évacuées suite à un prétraitement vers la STEP communale selon une convention de rejet Eaux Pluviales (EP) évacuées vers un bassin de tamponnement puis infiltrer via un Séparateur à Hydrocarbures (SH). Le surplus rejeté vers le ruisseau. Eaux Incendie (EI) confinées dans le bassin de tamponnement grâce à une pompe de relevage avec asservissement au SSI et réarmement manuel.	/	/
5.2	Prélèvement d'eau.	C	Prélèvement sur l'adduction d'eau communale	/	/
5.3	Ouvrages de prélèvements.	C	Prélèvement sur l'adduction d'eau communale avec compteur et dis	/	/
5.4	Collecte des effluents.	C	Le système permettra la séparation de tous les effluents.	/	/
5.5	Points de rejets.	C	1 point de rejet vers la STEP et 1 point de rejet vers le ruisseau	/	/
5.6	Rejet des eaux pluviales.	C	EP évacuées vers un bassin de tamponnement puis infiltrer via un SH. Le surplus rejeté vers le ruisseau après infiltration.	/	/
5.7	Eaux souterraines.	Non Concerné	Aucun rejet direct dans les eaux souterraines	/	/
5.8	Eaux de baignade.	Non Concerné		/	/
5.9	Généralités.	C	Les effluents aqueux sont dirigés via un réseau séparatif vers la station d'épuration communale de Roye (EUD et EUI) et vers un bassin (EP) pour infiltration via un SH.	/	/
5.10	Température et pH.	C	Les rejets d'eaux usées domestique et industrielles sont régis par une convention. Le suivi et les analyses sont réalisés	/	/
5.11	Rejet dans le milieu naturel.	C	Seules les eaux pluviales de toiture et de voirie sont rejetées dans le milieu naturel.	/	/
5.12	Raccordement à une station d'épuration.	C	Établissement raccordé à la station d'épuration communale, une convention a été signée entre les parties.	/	/
5.13	Dispositions communes aux valeurs limites d'émission pour un rejet direct ou indirect	C	Les rejets vers la STEP sont analysés et sont régis par une convention.	/	/
5.14	Installations de traitement.	C	EU évacuées vers la STEP communale selon une convention de rejet.	/	/
6.1	Généralités.	Non Concerné	Aucune cheminée ni aucune activité générant des émissions atmosphériques	/	/
6.2	Points de rejets.	Non Concerné	/	/	/
6.3	Points de mesures.	Non Concerné	/	/	/
6.4	Hauteur de cheminée et vitesse d'éjection.	Non Concerné	/	/	/
6.5	Généralités.	Non Concerné	Aucune cheminée ni aucune activité générant des émissions atmosphériques	/	/

Arrêté préfectoral de mesures conservatoires

Réf.	Intitulé	Observations		Actions à mener	Échéancier
6.6	Débit et mesures.	Non Concerné	/	/	/
6.7	Valeurs limites d'émission.	Non Concerné	/	/	/
6.8	Odeurs.	Non Concerné	Aucune activité générant des odeurs pouvant incommoder le voisinage.	/	/
7	Émissions dans les sols	Non Concerné	Aucun épandage	/	/
8.1	Bruit	C	Programme de surveillance réalisé tous les 3 ans.	/	/
9.1	Généralités.	C	Gestion et suivi des déchets réalisés	/	/
9.2	Épandage.	Non Concerné	/	/	/
9.3	Brûlage	C	Aucun brûlage à l'air libre de déchets n'est réalisé sur le site.	/	/
10.1	Généralités.	C	Programme de surveillance mise en place pour les émissions dans l'eau.	/	/
10.2	Surveillance des émissions dans l'air.	Non Concerné	Aucune émission	/	/
10.3	Surveillance des émissions dans l'eau.	C	Programme de surveillance mise en place pour les émissions dans l'eau (eaux pluviales et eaux usées industrielles).	/	/
11		Non Concerné	Installation non soumise à déclaration	/	/

C Conforme – NC Non Conforme – M A modifier – NA Non Applicable